

<b>Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale</b>	<b>M3</b>
<b>Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes</b>	<b>A7</b>
<b>Compte administratif 2020</b>	

Le Conseil Régional,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L4312-8 et L4135-10,

**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**VU** l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental Régional en date du 29 mars 2021

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

**ENTENDU** Jean GOYCHMAN, Lucie ETONNO, Frédéric BEATSE, Franck NICOLON, Aykel GARBA, Franck LOUVRIER, Christophe CLERGEAU, Didier REVEAU, Bruno RETAILLEAU, Pascal GANNAT, Laurent GERAULT, Paul JEANNETEAU, Philippe HENRY, Laurent DEJOIE

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le compte administratif 2020 et ses annexes dont les résultats s'établissent comme suit :

- résultat (section de fonctionnement) +175 414 082,72 euros,
- solde d'exécution (section d'investissement) -128 612 138,24 euros.

Ce rapport donne lieu à débat.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe La Région en Marche

Christelle MORANCAIS absente lors du vote.

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 02/04/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs